Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [97] (2009)
Heft: 1528

Artikel: Quand la monoparentalité mène à la précarité
Autor: Pralong, Estelle
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-283252

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand la monoparentalité mène à la précarité

Femmes seules avec enfants et facteurs de précarité: que peut faire la Ville? C'est sur ce thème que la conseillère administrative de la Ville de Genève, Sandrine Salerno, a réuni les associations féminines. Ces dernières ont bien sûr répondu présentes, une occasion pour elles de faire valoir leur expertise quand à la situation des familles monoparentales, ainsi que de proposer des solutions. *Compte rendu.*

Estelle Pralong

Selon une étude de Caritas, une famille monoparentale sur quatre – dont la majorité est constituée de femmes seules avec enfant.s - vit dans la précarité. Les causes sont à chercher dans la discrimination économique faite aux femmes – temps partiel, bas salaires –, les inégalités du partage des tâches, ainsi que dans la répartition inégalitaire du déficit financier liée aux divorces – voir encadré. Selon la jurisprudence fédérale actuelle, la pension alimentaire est calculée de manière à ne pas précariser l'homme. Ainsi, la pauvreté touche deux fois plus les femmes divorcées que les pères divorcés. Dans le canton de Genève, la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires (LAPRA) a été modifiée. Désormais, le droit aux avances et au recouvrement des pensions alimentaires que l'ex-conjoint ne peut payer est limité à trois ans.

La Ville ne peut pallier les dispositifs fédéraux et cantonaux, mais elle dispose de certains outils en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'aides sociales, de garde d'enfants, de logement ou de soutien à la parentalité.

Lourdeurs administratives

Le premier constat unanime des associations féminines genevoises réside dans la difficulté à se mouvoir dans les dédales administratifs dont elles regrettent le manque de souplesse et de réactivité. Sur le terrain, les femmes seules avec enfants, suite à une rupture ou une séparation, peuvent rencontrer des problèmes de santé liés au stress. Leurs salaires sont souvent faibles ou fluctuants et elles se heurtent aux critères trop restrictifs et inadaptés des aides financières et sociales. En outre, les différents services se renvoient parfois la balle, renforçant ainsi l'instabilité économique des familles monoparentales. Ces situations sont difficiles à vivre et certaines cheffes de famille ont peur de se voir retirer la garde des enfants.

La lourdeur du système administratif engendre des situations d'attentes de prestations qui font parfois basculer des familles dans la précarité. Concernant la reprise d'une activité professionnelle ou une reconversion nécessaire, les préformations ou formations atypiques ne sont pas prises en charge.

A partit de ces constats, les associations qui travaillent sur le terrain ont émis plusieurs propositions pour pallier les défauts du système: microcrédits, prêts-relais sans intérêt, fonds souple et commun aux associations, permanence juridique et administrative. Il s'agit ici d'augmenter la réactivité et de simplifier le système administratif des aides sociales et financières de la Ville.

Garde d'enfants et soutien à la parentalité

Les difficultés rencontrées par une partie des femmes seules avec enfant.s ne sont pas seulement d'ordre économique. La garde des enfants pose souvent problème notamment pour les femmes dont les emplois ont des horaires étendus ou atypiques, pour celles qui ont besoin d'entreprendre une formation. Les propositions émises pour répondre à ces problèmes résident essentiellement dans une plus grande souplesse des structures de garde au niveau des horaires – horaires étendus, à la carte –, des modalités avec, par exemple, des possibilités de garde à domicile, ainsi que des coûts – financement dégressif et davantage adapté aux très bas revenus.

Lorsque le temps des structures de la petite enfance est révolu, de nombreux enfants de dix ans et plus se retrouvent livrés à eux-mêmes. La situation des enfants des femmes sans statut légal n'est pas sans poser de nombreux problèmes. Une augmentation de l'aide à la parentalité, ainsi qu'un discours qui déculpabiliserait les mères qui délèguent l'aide aux devoirs, pourraient contribuer à améliorer la situation.

Geneviève Bordry de F-Information*, partie prenante de la rencontre du 22 janvier dernier, a accepté de répondre à nos questions. *Interview.*
F-Information est une association sans but lucratif qui s'adresse aux femmes et à leur famille. www.f-information.org

L'émiliE: Que pensez-vous de l'initiative de Mme Salerno concernant cette rencontre avec les associations féminines?

Je ne peux que l'apprécier et cela pour une raison essentielle: ce n'est pas très fréquent qu'une personne politique en charge d'un département prenne l'initiative de venir à l'écoute du terrain. Cela est encore plus rare au niveau de l'exécutif. L'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'égalité des chances entre Suisses et étrangers sont des thèmes chers à Sandrine Salerno. Elle avait promis de s'intéresser à la réalité du terrain et de collaborer avec les associations. Elle a tenu parole et organise ces rencontres une fois par an qui sont aussi une reconnaissance de notre expertise.

Comment s'est déroulée cette journée du 22 janvier?

Le matin, les associations féminines ont travaillé en petits groupes pour choisir les problématiques à mettre en avant concernant les femmes seules avec enfants. Nous sommes parties de situations concrètes, avons établi des constats et élaborés des propositions concernant les difficultés économiques, la garde d'enfants et le soutien à la parentalité. Ce sont donc les associations actives sur le terrain qui ont défini les problématiques. Ensuite, nous avons pu relayer le résultat de notre travail à Mme Salerno et ses collaborateurs/trices.

Qu'attendez-vous de cette réunion et de ses éventuels résultats concrets?

J'en attends deux idées fortes et concrètes. Les départements de Sandrine Salerno et de Manuel Tornare – qui collaborent régulièrement – ne peuvent pas tout faire et ne sont pas habilités à répondre à toutes les demandes. Si les deux projets suivants se réalisent, ce sera déjà très bien. Ainsi, la première idée consiste en une démarche auprès du Département de la cohésion sociale concernant le règlement d'attribution des aides de la Ville. Ce dernier étant sous-utilisé notamment à cause de critères trop restrictifs, il s'agit d'obtenir que les associations féminines puissent faire appel directement à ce fond sur la base de critères élargis. La deuxième démarche vise à la gratuité des crèches pour les femmes – cheffes de famille, migrantes – dont le revenu est très limité. J'estime que ces deux projets sont réalisables, mais ils doivent notamment obtenir l'aval du Conseil Municipal.

Divorce et répartition des rôles

L'émiliE s'était entretenue avec l'avocate et spécialiste du droit de la famille Catherine Jacottet Tissot. C'était en janvier 2007, une interview à propos du divorce et de la précarité que ce dernier engendre parfois :

«La séparation entraîne toujours une diminution du niveau de vie de la famille, en raison de l'augmentation des charges. A mon sens toutefois, ce n'est pas le divorce en lui-même qui est responsable de ces difficultés, mais bien la manière dont les conjoint.e.s ont organisé leur vie commune. En effet, plus l'organisation aura été inégalitaire, plus les conjoint.e.s auront endossé des rôles traditionnels, et plus grands seront les risques que le divorce représente un choc émotionnel et économique difficile à supporter. Je dirais donc que les dangers principaux résident dans la dépendance économique de la femme pendant le mariage, le divorce n'étant qu'une conséquence de ce préalable à risque.»

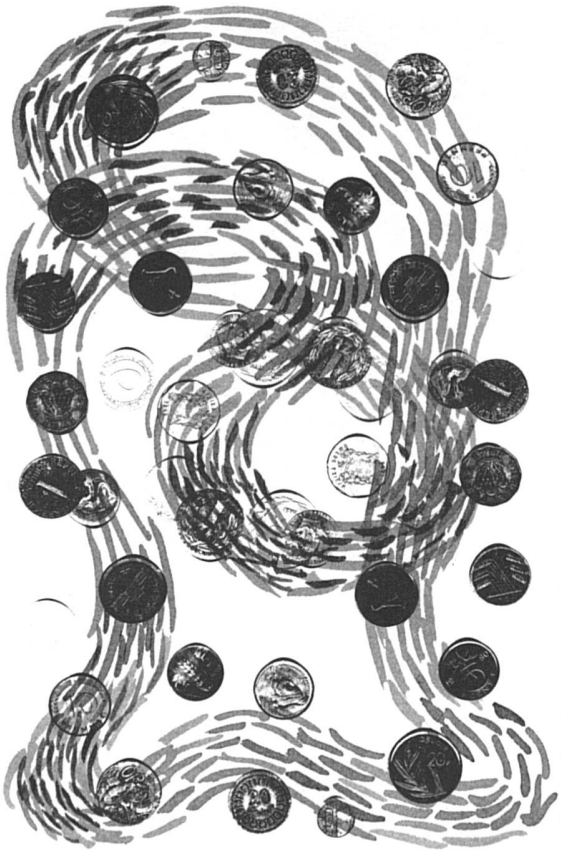

Illustration: Pascale Castella